

VILLE DE CARCASSONNE

N° 26099

DECISION DU MAIRE

En application de la délibération n°2 du Conseil Municipal du 29 Mars 2026
et de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

ACTIONS DE VIE ÉTUDIANTE - DEMANDE DE SUBVENTIONS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les dispositions du 26° de l'article L.2122-22, qui dispose que « Le Maire peut en outre par délégation du Conseil Municipal, être chargé de demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le Conseil Municipal, l'attribution de subventions »,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2 du 29 mars 2026, portant délégation d'attributions au Maire,

Considérant que dans le cadre de sa politique de développement de l'enseignement supérieur et de la vie étudiante, la commune contribue à l'attractivité de son territoire et au bien-être des étudiants de Carcassonne, en organisant des actions qui leur sont dédiées,

Considérant que la Ville de Carcassonne est bénéficiaire d'un plan de co financement des actions de vie étudiante qu'elle organise, au titre de la Contribution de Vie Etudiante et de Campus (CVEC), accordée par : l'Université Perpignan Via Domitia (UPVD) l'Université de Montpellier, le Crous de Montpellier Occitanie et la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée - UNÎMES, dans le cadre de la Coordination Territoriale Occitanie Est (CTOE)

DECIDE

Article 1 : sont approuvés les projets de vie étudiante dont le coût global par action et les subventions éligibles sont répartis selon le plan de financement suivant :

Plan de financement actions vie étudiante			
Dépenses	Montants TTC facturés	Recettes	Montants TTC accordés
Evènements de rentrée universitaire 2025	19 025.77 €	Université Perpignan Via Domitia -IUT	2 000€
		Université de Montpellier - FDE	1 750 €
		Auto financement Ville	15 275.77€
Total	19 025.77€	Total	19 025.77€
Guide étudiants RALBOL 2025	6 663.60€	Université Perpignan Via Domitia -IUT	2 000€
		Université de Montpellier - FDE	1 750€
		Auto financement Ville	2 913.60€
Total	6 663.60€	Total	6663.60€
Journée d'intégration + Guide Etudiant Ralbol 2026	10 953.92€	Université Perpignan Via Domitia -IUT	2 000€
		Université de Montpellier - FDE	2 000€
		Crous de Montpellier	2 000€
		Unîmes CTOE-Région Occitanie	2 000€
		Auto financement Ville	2 953.92€
Total	10 953.92€	Total	10 953.92€
Nuit des étudiants 2026	7 970.63€	Université Perpignan Via Domitia -IUT	1 000€
		Université de Montpellier - FDE	1 000€
		Crous de Montpellier	1 000€
		Unîmes CTOE-Région Occitanie	1 000€
		Auto financement Ville	3 970.63€
Total	7 970.63€	Total	7 970.63€

Article 2 : la Commune sollicite les subventions auprès de l'Université de Perpignan Via Domitia, de l'Université de Montpellier, du Crous de Montpellier et de la Région Occitanie Pyrénées - Méditerranée

Article 3 : il convient de procéder à la signature des conventions afférentes.

Carcassonne, le 9 septembre 2026

Le Maire,
Christophe BARTHÈS



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20260909-34009-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/09/2026

Publication : 24/09/2026